

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX Du 19 juillet 2011**

### **Lors du Conseil Municipal du 19 juillet, les points suivants ont été étudiés :**

Des tenues (vestes, pantalons, veste de feux, rangiers, et chemises) pour les deux nouveaux pompiers seront achetées de même Monsieur le Maire explique à son assemblée la nécessité d'acheter un panneau tri flash pour prévenir et renforcer la sécurité des pompiers en intervention sur la route.

Une conseillère fait part à l'assemblée du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17 juin : une table et six chaises sont demandées pour la cantine (à prévoir pour la rentrée). Un banc est demandé pour la classe des petits ainsi qu'un bac à sable ou à graines pour la cour de maternelle. A noter que le mobilier de la classe Moyenne Section/Grande Section sera renouvelé comme prévu.

Un conseiller fait le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 juin 2011.

La convention émise par le conseil général comportant quelques modifications qui ont été intégrées au projet a été soumise à l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la convention liant nos deux collectivités.

Les conventions émises par le SIEA sur l'enfouissement des lignes électriques sont présentées par Monsieur le maire à l'assemblée :

Il en ressort un montant de travaux pour la partie électrique estimé à 395 000€. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 90% la part de la commune est donc de 39 500€.

La 2ème convention pour la partie téléphonique fait apparaître un montant de travaux estimé à 117 000€ subventionné à hauteur de 30% la part revenant à la commune est de 81 900€.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les 2 conventions liant nos deux collectivités.

Les conventions émises par le SIEA sur la rénovation de l'éclairage public sont présentées par Monsieur le maire à l'assemblée :

Il en ressort un montant de travaux estimé à 161 000€. Ces travaux sont subventionnés. La part de la commune est de 109 000€.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les conventions liant nos deux collectivités.

Monsieur le maire présente à l'assemblée une convention concernant le transfert de compétence de la gestion de l'éclairage public au SIEA. Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les conventions liant nos deux collectivités.

La mise en ligne du site internet de Chevroux est opérationnelle.

Petit Chevroux : il est approuvé, quelques remarques seront corrigées et une distribution est prévue pour la dernière semaine du mois.

Inauguration du bâtiment communal : Elle aura lieu le samedi 24 septembre à 17h00.

La commission communication est chargée de l'organiser en collaboration avec les pompiers.

Elle sera précédée d'une porte ouverte à partir de 14h00.

Stade : la date de l'inauguration est à décider en collaboration avec le CSC en fonction des matchs. Prévoir l'achat des bancs de touches au préalable.

### **Point sur les travaux réalisés :**

Le chemin qui descend au pont à Lusignat a été empierré.

Les angles des routes et carrefours ont été balayés.

La taille du buisson des boules et diverses tontes ont été réalisées ainsi que divers travaux habituels. Les travaux d'entretien annuel des routes sont réalisés. Les accotements ont été renforcés avec de la terre pour stabiliser les enrobés. Il reste la mise en œuvre des gravillonnages au PATA.

L'extension du réseau d'eau potable vers le chantier BILLET-TEIXEIRA sera terminée à la fin du mois.

Bâtiment des pompiers : des devis pour la réfection du toit ont été demandés mais aucun ne nous est parvenu. Il paraît très incertain que les travaux puissent être réalisés cette année étant donné le plan de charge des entreprises.

Eglise : le nettoyage des chéneaux s'effectuera durant le mois d'août.

Boulangerie : un seul devis pour la réfection de la face du fournil est parvenu, la décision est reportée au prochain conseil.

Mur du cimetière : un courrier de l'assureur est parvenu en mairie aujourd'hui nous déboutant de notre demande. Olivier NICOLAS est chargé de demander des explications à l'expert et à l'assureur. Il nous donnera la marche à suivre pour clôturer ce dossier.

Rénovation du bâtiment de la Croix Massiat :

Les études sont en cours les maîtres d'œuvre doivent nous remettre un projet pour la rentrée de septembre.

De même le cabinet Monin doit nous remettre le projet de division parcellaire du terrain en septembre.

Ecole : Le crépis du mur s'effrite, l'entreprise LUSSIANA est contactée les travaux seront repris.

Une demande préalable a reçu un avis favorable :

DP 00110211 D0018: Chatelet Christian – Le Bourg – Division parcellaire

Deux permis de construire ont reçu un avis favorable :

PC 00110211 D0009 : FERRAND Cedric - Fayolle – Aménagement de combles

PC 00110211 D0008 : BOUILLET Nicolas - Fayolle – Maison individuelle

La lecture des lettres de l'AMF concernant l'engagement de la poste en milieu rural, l'installation des city stade dans les petites communes est faite à l'assemblée.